

La Lettre du *Cedre*

n° 28 - nouvelles de septembre 1997

Rédaction, informations : *Cedre*, Technopôle Brest-Iroise - B.P. 72 - 29280 PLOUZANE - FRANCE

Tél. : 02 98 49 12 66 - Fax : 02 98 49 64 46 - E-mail : cedre@ifremer.fr



Un atelier européen à Brest sur les preuves de pollution

La Lettre du *Cedre* n°27 en avait parlé, celle-ci le confirme : le *Cedre* organisera les 10, 11 et 12 décembre à Brest, sur l'initiative du Secrétariat Général de la Mer, dans le cadre de l'Accord de Bonn et avec l'appui de la Commission Européenne, un atelier sur le thème «Preuves devant les tribunaux des rejets d'hydrocarbures en mer». Ont été invités à cet atelier, qui se tiendra en français et en anglais, des délégations des pays membres de l'Accord de Bonn, des pays européens non-membres de cet accord et des observateurs des conventions et organisations internationales intéressées.

Pollution du *Katja* au Havre

La Lettre du *Cedre* n°27 a détaillé les circonstances de cet accident, ses conséquences, le dispositif de lutte déployé, la mise en place des opérations de nettoyage dans le port et au dehors et les premiers enseignements qui en étaient tirés.

Les opérations de dépollution du port se sont poursuivies tout au long du mois de septembre, au niveau des appontements, des quais et des enrochements souillés dans la zone pétrolière. Le nettoyage est réalisé à l'eau chaude sous pression avec application ou non d'une solution solvante pour favoriser le décollement des hydrocarbures du support. Il se fait pour partie depuis la terre, pour partie de pontons flottants ou d'embarcations légères. Les relargages d'hydrocarbures provoqués par ces opérations sont contenus dans des barrages flottants et récupérés avec des pompes à vide et des absorbants. Le nettoyage extérieur de la digue, vers les plages du Havre, a été engagé. Le nettoyage du port de plaisance a fait l'objet de discussions avec l'assureur sur les différentes options possibles, entre un nettoyage à flot ou à terre des embarcations et pontons. Les travaux devraient débuter prochainement. Le nettoyage des autres parties du port est actuellement au stade des essais et des appels d'offres. La mission technique de conseil et d'assistance confiée au *Cedre* par le Port Autonome du Havre, pour la préparation des appels d'offres et la supervision des opérations de nettoyage, se réalise comme prévu en relation étroite avec les interventions des experts de l'ITOPF mandatés par le Skuld et le FIPOL.

Le nettoyage des plages du Havre et de Sainte-Adresse a produit 1 600 tonnes de déchets, dont quelque 800 m³ de galets souillés qui ont été placés en stockage provisoire dans l'attente d'un traitement adéquat. Le Port Autonome du Havre a consulté des entreprises spécialisées dans ce domaine et sollicité l'avis du *Cedre* sur les deux options proposées, un lavage des galets avec recyclage des eaux de process, récupération et traitement du polluant, suivi d'une remise en place des galets sur les plages, ou un criblage, concassage et inertage par enrobage de bitume pour

produire un gravier bitumeux. Le choix, qui implique une autorisation de dépôt ultime de la DRIRE, sous l'autorité du Préfet, devrait intervenir très prochainement.

Exercices ANTIPOL/ TOTEM 97 en Méditerranée

En route à une dizaine de milles du Cap Sicié, le pétrolier *Iseult* est abordé sur son travers bâbord par un caboteur, perpendiculairement à la coque, à la jonction des soutes 4 et 5. Le caboteur se dégage seul, ne signale aucune avarie grave ni blessés et fait route vers le port le plus proche sans demande d'assistance. L'*Iseult* signale sa position au CROSS de Méditerranée, précise avoir deux blessés graves à bord et observe un important écoulement d'hydrocarbure à la mer.

Cet accident qui n'a pas échappé à la presse, était le thème de l'exercice ANTIPOL 97, organisé les 16, 17 et 18 septembre par la Préfecture Maritime de la Méditerranée et présentait cette année un caractère tout particulier par l'importance des moyens nautiques, aériens et humains mis en oeuvre par la Marine Nationale et par l'implication étroite de la société TOTAL dans les exercices en mer et à terre. Celle-ci a en particulier mis à disposition L'*Iseult* (280 000 t de port en lourd) pour jouer le rôle du pétrolier accidenté et mobilisé l'avion gros-porteur de l'OSRL ainsi que les moyens d'une équipe de FOST.

A cette importante mise en oeuvre de moyens dans le cadre d'ANTIPOL s'est ajouté un exercice d'état-major baptisé TOTEM 97, dont l'animation avait été confiée au *Cedre*. Cet exercice a permis d'activer de nombreux plans (le SOPEP du navire, POLMAR mer et terre, les plans d'urgence de TOTAL et France Shipmanagement, RAMOGEPOL). A cette occasion, de nombreux PC furent activés à Toulon bien évidemment, mais également à Paris, Nantes et Brest. Un des points forts de TOTEM fut la volonté clairement affichée de la Préfecture Maritime de la Méditerranée d'associer le propriétaire, l'armateur et l'assureur à la gestion de la situation.

L'agence CAPA va réaliser à la demande de TOTAL, en coopération avec la Marine Nationale, un film qui retrace l'ensemble des actions menées dans le cadre d'ANTIPOL 97 et TOTEM 97.

Bienvenue à l'homonyme

Le Président du comité stratégique du *Cedre* a déniché dans le journal officiel du 30 août un décret du 22 août (n°97-801) «portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République Libanaise relatif à un groupement de coopération pour l'évaluation et le développement de la recherche (CEDRE)». La Lettre du *Cedre* souhaite un plein succès à notre homonyme et propose la candidature de notre vieux *Cedre* comme

partenaire français à un projet-cadre du nouveau CEDRE qui pourrait s'intituler « lutte contre la pollution des eaux ».

Un rapport sur la pollution du San Jorge en Uruguay

Ce déversement de quelque 5 000 tonnes de brut au large de Punta del Este avait conduit à une mission du Cedre pour le compte de l'ITOPF (Lettres du Cedre n° 21 et 22). Nous avons reçu du bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) une copie du rapport de la mission d'évaluation de l'impact environnemental de cette pollution. Ce travail a été réalisé à la demande des autorités uruguayennes, sur financement du PNUD, par trois experts de la NOAA. Il fait état d'un impact minime sur les espèces exploitées et observe que les interdictions de pêche décrétées, sur des critères qui ont paru peu scientifiques aux experts, ont largement suffi à protéger les consommateurs. Le principal problème de cette pollution, l'impact sur les populations de lions de mer et phoques à fourrure de l'île aux « loups », est estimé entre 2 000 et 3 500 bébés, soit entre 6 et 11% du recrutement normal de l'année. Rappelant qu'une chasse professionnelle exploitait 5 200 à 5 800 phoques à fourrure sur l'île jusqu'en 1991, et notant que le stock actuel et son évolution récente ne sont connus que de manière très grossière, le rapport conclut à une absence vraisemblable d'impact sensible à long terme et recommande un programme approfondi de suivi de l'évolution de la population. Il recommande enfin de laisser la biorestauration se faire naturellement dans les marais touchés et insiste sur l'importance de renforcer la connaissance des milieux et la préparation des équipes de lutte.

Un bilan des pollutions par oléoducs aux USA

Un dossier statistique du bulletin *Oil Spill Intelligence Report*, daté de septembre, fait un bilan intéressant et détaillé des pollutions continentales dues à des fuites et accidents sur des oléoducs aux USA pendant la période 1968-1996, avec des bilans par Etat et la liste des 12 déversements les plus importants. 2 874 déversements ont été enregistrés au total, pour 616 329 tonnes, soit une moyenne annuelle de 99 déversements, de 214 tonnes en moyenne. Le record est détenu (de très peu) par la compagnie *Lakehead pipeline Co.* avec 5 782 tonnes de brut sur la rivière Prairie, le 3 mars 1991.

Domages à l'environnement à l'américaine

Les bulletins spécialisés de la pollution et du transport maritime se sont largement fait l'écho, ce mois-ci, de la reconnaissance de « responsabilité criminelle » signée par l'opérateur Eklof marine et le capitaine du remorqueur Scandia, et de l'accord donné par la société à l'attorney général de l'Etat de Rhode Island pour le paiement de 9,5 millions de dollars d'amendes et dommages à

l'environnement dans le cadre du naufrage de la barge North Cape le 19 janvier 1996. Trop centrée sur la pollution du *Sea Empress* au pays de Galles, la Lettre du Cedre avait oublié de vous parler de ce qui lui avait paru alors un accident modeste. 2 850 tonnes de fuel n°2 s'étaient déversées sur la plage de Matunuck (Rhode Island) dans l'échouement de la barge par mauvais temps, pendant que l'équipage de son remorqueur combattait un incendie de machine.

3,5 millions de dollars iront aux autorités fédérales (dont 3 millions au Département de l'intérieur pour le financement d'un projet de conservation des zones humides), 3,5 millions iront à l'Etat de Rhode Island (amende pour violation de l'acte de contrôle des pollutions de l'Etat), 1,5 million ira au Fonds de Conservation de la Nature pour l'achat et la préservation de zones naturelles autour du site du déversement.

Exxon Valdez : un autre monde

Tant que nous sommes à parler d'Amérique et d'argent, vous vous souvenez peut-être que l'Agence fédérale américaine pour la Protection de l'Environnement (EPA) a reçu 4,5 millions de dollars de la société Exxon pour son implication dans la réponse à la pollution de l'*Exxon Valdez*. Dans notre logique européenne, cet argent serait allé soit au Trésor Public, soit à des opérations de restauration de la zone touchée. La logique US est toute autre. L'Agence vient d'annoncer que cet argent sera affecté à des dons pour des opérations de prévention des pollutions et de restauration d'habitats dans 16 Etats du pays. Le département des parcs et loisirs de la ville de New York vient ainsi de se voir remettre un don de 150 000 dollars pour restaurer la végétation qui protège les cours d'eau de la ville des écoulements de sels et autres polluants. Pour l'Agence, la justification de ces opérations est la génération d'effets bénéfiques pour l'environnement à partir de ce qu'elle considère comme la plus grande catastrophe écologique de l'histoire nationale.

30 000 Indiens d'Equateur contre Texaco

Pour terminer, encore une affaire d'environnement et d'argent, la Cour de district de la ville de New York vient de rejeter une tentative d'intervention du gouvernement équatorien en faveur d'un collectif de 30 000 Indiens de la région orientale, qui se sont lancés, depuis 1993, dans un grand procès aux Etats-Unis contre la société Texaco, lui demandant un milliard de dollars pour avoir « traité la forêt vierge tropicale amazonienne de l'orient et ses habitants comme une décharge de produits toxiques », allévation que Texaco considère comme « outrageante et totalement fautive ». La décision de la Cour de district n'est bien sûr qu'une étape dans une affaire qui risque de durer encore de longues années. Ceux qui ont connu le procès de l'*Amoco Cadiz*, d'un côté ou de l'autre, en savent quelque chose.

N'oubliez pas la troisième journée d'information du Cedre : « la dispersion des pollutions pétrolières et les dispersants : quoi de neuf ? » le 7 novembre à Paris. Pensez à réserver votre journée au service « Recherche et Développement » du Cedre. Tél. : 02 98 49 12 66 - Fax : 02 98 49 64 46 - E-mail : cedre@ifremer.fr